

Henner Expat Santé

Complément CFE



VOS GARANTIES HENNER EXPAT SANTÉ - COMPLÉMENT CFE

FORMULES		1	2	3	4
Plafond global des prestations santé par personne et par année d'adhésion		500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (+ de 24h)					
Frais hospitaliers		Prise en charge directe auprès de la clinique ou de l'hôpital			
▶ Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)					
▶ Frais de séjour, forfait journalier					
▶ Actes médicaux et chirurgicaux, examens, analyses, médicaments					
▶ Greffe d'organe		100 % des frais réels			
▶ Psychiatrie (30 jours par vie du contrat)					
▶ Hospitalisation à domicile (30 jours/séjour)					
▶ Ambulance terrestre (sur prescription)					
Autre frais hospitaliers		Par jour :			
▶ Chambre particulière (privée ou semi-privée standard)		-	100 €	200 €	300 €
BONUS FIDÉLITÉ	Sur le plafond de la chambre particulière, après 3 ans d'adhésion	-	+ 100 €		
▶ Lit d'accompagnement enfant moins de 15 ans (10 jours/an)		-	-	50 €	5 €
HOSPITALISATION DE JOUR					
▶ Visite aux urgences					
▶ Traitement ambulatoire du Sida, du Cancer (chimiothérapie et radiologie), insuffisance rénale (dialyse)		90 % des frais réels	100 % des frais réels		
MÉDECINE COURANTE					
Consultation et visite de médecin généraliste et spécialiste - par acte :		Zone A/B : 30 € Zone C/D : 50 €	Zone A/B : 80 € Zone C/D : 100 €	Zone A/B : 120 € Zone C/D : 140 €	Zone A/B : 160 € Zone C/D : 180 €
Téléconsultation Teladoc (généraliste, spécialiste et second avis médical)		inclus			
Actes techniques médicaux		-			
Pharmacie		-			
Analyses médicales - Laboratoire		-	90 % FR	100 % FR	
Imagerie - Radiologie - Echographie		-			
Bilan de santé (tous les 5 ans)		-	200 €	350 €	600 €
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, physiothérapeute, orthophonie, orthoptie, podologue) au global du poste, par acte.		-	50 € max 1 000 €/an	80 € max 2 000 €/an	100 € max 2 500 €/an

VOS GARANTIES HENNER EXPAT SANTÉ - COMPLÉMENT CFE

FORMULES	1	2	3	4
BIEN-ÊTRE À L'ÉTRANGER	au global du poste, par acte :			
Sur prescription : ostéopathie, chiropractie, ergothérapie, psychomotricien (+si médecin : homéopathe, acupuncteur, diététicien et nutritionniste)	-	30 € max 150 €/an	50 € max 300 €/an	70 € max 500 €/an
MATERNITE à partir du 11^{ème} mois d'adhésion :	plafond par accouchement :			
Accouchement et premiers soins du nouveau né	-	-	Zone A/B : 3 000 € Zone C/D : 4 500 €	Zone A/B : 5 000 € Zone C/D : 8 000 €
Si césarienne médicalement justifiée	-	-	+ 2 000 €	+ 3 000 €
DENTAIRE	plafond par année d'adhésion :			
Soins dentaires	-	300 €	600 €	1 000 €
Prothèses et prothèses sur implant dentaire	-	700 €	1 400 €	2 000 €
Orthodontie de l'enfant (si traitement débuté avant 16 ans - max 3 ans)	-	-	850 €	1 250 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond des prothèses dentaires après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
OPTIQUE	plafond pour 2 années d'adhésion :			
Monture et verres correcteurs	-	-	-	-
Lentilles correctrices prises en charges et non prises en charges	-	300 €	500 €	800 €
Chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond optique après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 100 €
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES	Par année d'adhésion :			
Appareillage - Orthopédie - Prothèses non dentaires - Prothèses auditives	-	400 €	700 €	1 500 €
INCLUS	FRAIS D'OBSÈQUES			
Frais d'obsèques - jusqu'à 69 ans inclus	-	-	-	2 500 €

Les remboursements sont exprimés par personne, la part de la CFE est incluse.

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 5 séances.

OPTION ACCIDENT AU 1^{ER} EURO (EN CAS DE DÉLAI CARENCE CFE)

Si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ de France, un délai de carence vous sera appliqué par la CFE.

Sa durée varie selon votre âge :

- **3 mois** si vous avez entre 30 et 45 ans
- **6 mois** à partir de 45 ans

Aucun délai de carence CFE n'est appliqué pour les moins de 30 ans.

Pendant ce délai, aucun remboursement n'est effectué par la CFE.

Afin de pallier cette absence d'assurance, Henner vous propose l'option « Accident au 1^{er} euro ».

Cette garantie vous couvre sur la base de la Formule 1 avec un plafond global de 100.000 € en cas d'accident ou de maladie inopinée sans intervention de la CFE.

Elle est temporaire et n'est appliquée que pour la durée de la carence.

Accident : toute atteinte corporelle provenant d'un évènement extérieur, soudain et indépendant de la volonté de l'assuré.

Maladie inopinée : toute altération de la santé, médicalement constatée, soudaine, imprévisible.

Hospitalisation urgente avec intervention chirurgicale (demande d'entente dans les 24 heures obligatoire)	
Frais de séjour, de salle d'opération, actes de chirurgie, actes d'anesthésie-réanimation, actes d'auxiliaires médicaux, actes de biologie médicales, actes de consultations, actes utilisant des radiations ionisantes, frais pharmaceutiques	100 % des frais réels
Chambre particulière	Non couverte
Frais de lit de l'accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans	Non couvert
Frais ambulatoires courants	
Consultations/visites (sauf celles de dentiste)	
▶ Zone A/B :	30 €
▶ Zone C/D :	50 €
Hospitalisation de jour	
Visite aux urgences	90 % des frais réels

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle		
	Adulte	Enfant
Zone A	115 €	57 €
Zone B	149 €	75 €
Zone C	185 €	93 €
Zone D	203 €	101 €

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE DANS LE MONDE ENTIER :

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez Filassistance avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

VOS GARANTIES

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident	
► Rapatriement sanitaire en France ou transport médical d'urgence vers un hôpital adapté et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
► Titre de transport pour un proche resté dans le pays d'expatriation ou titre de transport et frais de séjour pour un proche au départ de France en cas d'hospitalisation à l'étranger > 7 jours ou rapatriement des membres de la famille en cas d'impossibilité de retour dans le pays d'expatriation après 90 jours ou titre de transport pour l'accompagnateur des enfants mineurs vers la France	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Présence au chevet d'une enfant hospitalisé > 48h en France	Titre de transport
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
Assistance en cas de décès	
► Rapatriement du corps	
Frais de cercueil et frais annexes	max. 800 €
Transport de l'aéroport jusqu'au lieu d'inhumation	max. 800 €
► Ou accompagnement du défunt :	
Titre de transport et frais de séjour pour un proche en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives	Titre de transport aux frais réels
► Titre de transport en cas de décès accidentel d'un membre de la famille en France (parents ou enfants)	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Frais de secours suite à un accident de ski sur une piste balisée	max. 1 534 € / bénéficiaire 6 000 € / évènement
Assistance juridique	
► Honoraires d'avocat	max. 1 900 €
► Avance d'une caution	max. 15 000 €

ASSISTANCE

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

Assistance administrative	
▶ En cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou d'un titre de transport	-
▶ Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	
	inclus
Assistance sécurité, pratique, juridique ou fiscale par téléphone	
	inclus

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Célibataire : 45 €
- ▶ Couple / Famille : 78 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE) :

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus	7 800 000 € par sinistre
▶ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	780 000 € par sinistre
▶ Défense	40 000 € par sinistre
▶ E-bike	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Option 1 (Hors USA et Canada) : 36 €
- ▶ Option 2 (Monde entier) : 54 €

VOS GARANTIES

OPTION DÉCÈS ACCIDENTEL ET INFIRMITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle			
CAPITAL	50 000 €	80 000 €	180 000 €
COTISATIONS TRIMESTRIELLES	16 €	31 €	56 €

OPTION DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 70^{ème} anniversaire de l'assuré

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-69 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 000 €	26 €	35 €	65 €	140 €	337 €
100 000 €	51 €	69 €	129 €	280 €	673 €
150 000 €	76 €	104 €	193 €	420 €	1 009 €
200 000 €*	101 €	138 €	257 €	560 €	1 346 €
250 000 €*	126 €	172 €	321 €	700 €	1 682 €
300 000 €*	152 €	207 €	385 €	840 €	2 018 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (30 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 67^{ème} anniversaire de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'au 65^{ème} anniversaire pour la garantie invalidité permanente.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-66 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 €	95 €	138 €	193 €	329 €	424 €
100 €	190 €	276 €	386 €	658 €	848 €
150 €	285 €	414 €	578 €	986 €	1 272 €
200 €*	379 €	552 €	771 €	1 315 €	1 696 €
250 €*	474 €	690 €	964 €	1 643 €	2 120 €
300 €*	569 €	828 €	1 156 €	1 972 €	2 544 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

Henner Expat Santé

Solution 1^{er} Euro



VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

FORMULES	1	2	3	4
Plafond global des prestations santé par personne et par année d'adhésion	500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (+ de 24h)				
Frais hospitaliers	Prise en charge directe auprès de la clinique ou de l'hôpital			
▶ Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)				
▶ Frais de séjour, forfait journalier				
▶ Actes médicaux et chirurgicaux, examens, analyses, médicaments				
▶ Greffe d'organe	100 % des frais réels			
▶ Psychiatrie (30 jours par vie du contrat)				
▶ Hospitalisation à domicile (30 jours/séjour)				
▶ Ambulance terrestre (sur prescription)				
Autre frais hospitaliers	Par jour :			
▶ Chambre particulière (privée ou semi-privée standard)	-	100 €	200 €	300 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond de la chambre particulière, après 3 ans d'adhésion	-	+ 100 €		
▶ Lit d'accompagnement enfant moins de 15 ans (10 jours/an)	-	-	50 €	5 €
HOSPITALISATION DE JOUR				
▶ Visite aux urgences				
▶ Traitement ambulatoire du Sida, du Cancer (chimiothérapie et radiologie), insuffisance rénale (dialyse)	90 % des frais réels	100 % des frais réels		
MÉDECINE COURANTE				
Consultation et visite de médecin généraliste et spécialiste - par acte :	Zone A/B : 30 € Zone C/D : 50 €	Zone A/B : 80 € Zone C/D : 100 €	Zone A/B : 120 € Zone C/D : 140 €	Zone A/B : 160 € Zone C/D : 180 €
Téléconsultation Teladoc (généraliste, spécialiste et second avis médical)	inclus			
Actes techniques médicaux	-			
Pharmacie	-	90 % FR		100 % FR
Analyses médicales - Laboratoire	-			
Imagerie - Radiologie - Échographie	-			
Bilan de santé (tous les 5 ans)	-	200 €	350 €	600 €
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, physiothérapeute, orthophonie, orthoptie, podologue) au global du poste, par acte.	-	50 € max 1 000 €/an	80 € max 2 000 €/an	100 € max 2 500 €/an

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

FORMULES	1	2	3	4
BIEN-ÊTRE	au global du poste, par acte :			
Sur prescription : ostéopathie, chiropractie, ergothérapie, psychomotricien (+si médecin : homéopathe, acupuncteur, diététicien et nutritionniste)	-	30 € max 150 €/an	50 € max 300 €/an	70 € max 500 €/an
MATERNITE à partir du 11^{ème} mois d'adhésion :	plafond par accouchement :			
Accouchement et premiers soins du nouveau né	-	-	Zone A/B : 3 000 € Zone C/D : 4 500 €	Zone A/B : 5 000 € Zone C/D : 8 000 €
Si césarienne médicalement justifiée	-	-	+ 2 000 €	+ 3 000 €
DENTAIRE	plafond par année d'adhésion :			
Soins dentaires	-	300 €	600 €	1 000 €
Prothèse et implant dentaire	-	700 €	1 400 €	2 000 €
Orthodontie de l'enfant (si traitement débuté avant 16 ans - max 3 ans)	-	-	850 €	1 250 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond des prothèses dentaires après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
OPTIQUE	plafond pour 2 années d'adhésion :			
Monture et verres correcteurs	-	-	-	-
Lentilles correctrices prises en charges et non prises en charges	-	300 €	500 €	800 €
Chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond optique après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 100 €
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES	Par année d'adhésion :			
Appareillage - Orthopédie - Prothèses non dentaires - Prothèses auditives	-	400 €	700 €	1 500 €
INCLUS	FRAIS D'OBSÈQUES			
Frais d'obsèques - jusqu'à 69 ans inclus	-	-	-	2 500 €

Les remboursements sont exprimés par personne.

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 5 séances.

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE DANS LE MONDE ENTIER :

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez Filassistance avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

VOS GARANTIES

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident	
► Rapatriement sanitaire en France ou transport médical d'urgence vers un hôpital adapté et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
► Titre de transport pour un proche resté dans le pays d'expatriation ou titre de transport et frais de séjour pour un proche au départ de France en cas d'hospitalisation à l'étranger > 7 jours ou rapatriement des membres de la famille en cas d'impossibilité de retour dans le pays d'expatriation après 90 jours ou titre de transport pour l'accompagnateur des enfants mineurs vers la France	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Présence au chevet d'une enfant hospitalisé > 48h en France	Titre de transport
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
Assistance en cas de décès	
► Rapatriement du corps	
Frais de cercueil et frais annexes	max. 800 €
Transport de l'aéroport jusqu'au lieu d'inhumation	max. 800 €
► Ou accompagnement du défunt :	
Titre de transport et frais de séjour pour un proche en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives	Titre de transport aux frais réels
► Titre de transport en cas de décès accidentel d'un membre de la famille en France (parents ou enfants)	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Frais de secours suite à un accident de ski sur une piste balisée	max. 1 534 € / bénéficiaire 6 000 € / évènement
Assistance juridique	
► Honoraires d'avocat	max. 1 900 €
► Avance d'une caution	max. 15 000 €

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO **ASSISTANCE**

Assistance administrative	
▶ En cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou d'un titre de transport	-
▶ Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	
	inclus
Assistance sécurité, pratique, juridique ou fiscale par téléphone	
	inclus

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Célibataire : 45 €
- ▶ Couple / Famille : 78 €

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO **RESPONSABILITÉ CIVILE**

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE) :

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus	7 800 000 € par sinistre
▶ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	780 000 € par sinistre
▶ Défense	40 000 € par sinistre
▶ E-bike	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Option 1 (Hors USA et Canada) : 36 €
- ▶ Option 2 (Monde entier) : 54 €

VOS GARANTIES

OPTION DÉCÈS ACCIDENTEL ET INFIRMITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle			
CAPITAL	50 000 €	80 000 €	180 000 €
COTISATIONS TRIMESTRIELLES	16 €	31 €	56 €

OPTION DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 70^{ème} anniversaire de l'assuré

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-69 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 000 €	26 €	35 €	65 €	140 €	337 €
100 000 €	51 €	69 €	129 €	280 €	673 €
150 000 €	76 €	104 €	193 €	420 €	1 009 €
200 000 €*	101 €	138 €	257 €	560 €	1 346 €
250 000 €*	126 €	172 €	321 €	700 €	1 682 €
300 000 €*	152 €	207 €	385 €	840 €	2 018 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (30 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 67^{ème} anniversaire de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'au 65^{ème} anniversaire pour la garantie invalidité permanente.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-66 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 €	95 €	138 €	193 €	329 €	424 €
100 €	190 €	276 €	386 €	658 €	848 €
150 €	285 €	414 €	578 €	986 €	1 272 €
200 €*	379 €	552 €	771 €	1 315 €	1 696 €
250 €*	474 €	690 €	964 €	1 643 €	2 120 €
300 €*	569 €	828 €	1 156 €	1 972 €	2 544 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.



Si Henner était une personne, je dirais que c'est une personne sérieuse, efficace. Quelqu'un de disponible à qui on peut faire confiance. Pour moi, ce serait une femme compétente, à l'écoute et qui maîtrise les situations, aussi bien les moments heureux comme compliqués, de stress et d'intenses émotions. ”

Christian H., expatrié français, Belgique



Si jamais il arrive quelque chose de grave à moi ou à mon conjoint, je veux être sûr d'être couvert et pris en charge. Je veux être couvert entièrement en cas de gros problèmes, j'ai même choisi le rapatriement. J'ai donc souhaité une assurance flexible qui me laisse la possibilité de plusieurs options. ”

Jean B., 51 ans, expatrié français, Chine



Comme je voyage beaucoup, même lorsque je me retrouve dans des environnements difficiles, j'y vais tranquille. La santé, c'est un souci que j'ai complètement délégué à Henner. Je ne me pose pas de question, c'est une vraie tranquillité d'esprit. ”

Marc H., expatrié français, Royaume Uni



Mon expérience Henner est très bonne, vis-à-vis de la promesse faite au départ. La gestion de mon contrat se passe bien, je n'ai pas à m'en occuper, jamais de mauvaises surprises, c'est parfait. ”

Véronique A., expatriée française, Uruguay



Henner vous conseille !

Centre de Relation Client
au +33 (0)3 28 76 37 38
sante.international.individuels@henner.fr



Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Document non contractuel.